



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Service de lutte contre la pauvreté,**  
**la précarité et l'exclusion sociale**  
**7 octobre 2010**

## **DEFENDRE L'EMPLOI DE QUALITÉ, UN MOYEN DE LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ**

La troisième Journée Mondiale de l'Emploi Décent sera organisée le 7 octobre prochain. À l'occasion de cette journée, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (ci-après : le Service) plaide en faveur d'emplois de meilleure qualité, car ils constituent un levier important pour sortir durablement de la pauvreté.

En 1999, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a lancé l'**Agenda de l' 'Emploi Décent' ou 'Decent Work'**. L'initiative repose sur quatre objectifs stratégiques : respecter davantage les normes et les droits internationaux du travail, promouvoir les opportunités d'emploi et de revenu, tant pour les hommes que pour les femmes, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social. L'emploi décent est essentiel, parce qu'il est à la fois un moteur du développement socio-économique et un instrument de lutte contre la pauvreté. Depuis 2007, l' 'Emploi Décent' est repris parmi les Objectifs du Millénaire des Nations Unies, reconnaissant ainsi qu'il s'agit d'un moyen concret de faire reculer la pauvreté et l'inégalité dans le monde.

Pour le Service, le concept d'emploi décent de l'OIT constitue le fondement pour une définition plus ambitieuse d'un **emploi adapté ou de qualité** : « Un emploi de qualité est un emploi qui offre des conditions de travail favorables, **qui ouvre des perspectives** et permet **d'améliorer les conditions de vie** », explique Henk Termote, collaborateur au sein du Service. La qualité de l'emploi fait référence aux conditions de travail (le niveau du salaire, la sécurité d'emploi, les prestations sociales qui découlent de l'emploi, le règlement du temps de travail, les risques pour la santé, les opportunités d'évolution professionnelle). « La promotion de conditions de travail décentes est essentielle, étant donné **qu'un emploi ne permet de sortir de la pauvreté durablement que s'il s'agit d'un emploi de qualité** », ajoute Henk Termote.

### Conditions de travail précaires

Sous l'influence de la tendance à la flexibilisation des contrats et du temps de travail, la Belgique connaît ces dernières décennies une **évolution vers le bas sur le plan des conditions de travail**. Ceci aggrave surtout la situation de ceux qui ont déjà peu de possibilités d'emploi ; souvent, ils entrent dans un **cercle vicieux** d'emplois faiblement rémunérés, d'emplois sous-évalués avec des contrats à court terme et/ou à temps partiel, alternant avec des périodes de chômage (avec un statut de chômeur, ou d'ayant droit à un revenu d'intégration...). Ensuite, ils ne sont pas en mesure de se constituer des droits complets à la sécurité sociale. Les revenus médiocres et fragmentés qu'ils perçoivent par le biais de cet emploi entraînent également des conséquences négatives sur d'autres domaines de vie : l'accès à ou le maintien dans un logement en location ou en propriété est compromis, le paiement des factures relatives à l'énergie, l'éducation et les soins de santé devient problématique...

### Travailleurs pauvres en Belgique

**Le nombre de travailleurs avec un risque de pauvreté** (les travailleurs pauvres ou 'working poor') ne peut pas être dissocié de cette évolution négative du marché de l'emploi. En comparaison avec l'Union Européenne, la Belgique obtient d'assez bons résultats dans ce domaine. Cela dit, la prudence reste de mise lorsqu'on interprète ce chiffre: son augmentation ces dernières années reste significative. Alors qu'en **2006**, le pourcentage de travailleurs pauvres s'élevait à **4,2%**, il est passé à **4,8%** en **2008** (année des dernières données disponibles). En chiffres **absolus**, il s'agit d'une augmentation **de quelque 180.000 à 220.000 personnes**. Le fait que l'emploi offre moins de protection contre la pauvreté qu'auparavant, est encore mieux illustré par l'évolution du **nombre de personnes avec un risque de pauvreté ayant un emploi**. Calculé sur la population âgée de 18 à 65 ans, ce groupe représente déjà **24,6%** en **2008** par rapport au **20,6%** de **2006**. Ces chiffres illustrent la situation avant l'éclatement de la crise ; par conséquent, il est probable que cette hausse se soit poursuivie au cours des deux dernières années.

### De chômeur à (travailleur) pauvre

Depuis quelque temps, les services régionaux de l'emploi (VDAB, Actiris, Forem et Arbeitsamt) proposent des parcours sur mesure pour les chômeurs, lesquels tiennent compte du bien-être au sens large. Mais la logique du **'tout le monde au travail rapidement'**, une tendance toujours d'actualité dans le cadre de la politique d'activation, est en contradiction avec cette approche. En Belgique, cette politique a été renforcée en 2004 par la transmission systématique des données relatives aux chômeurs des services régionaux à l'ONEM et par un contrôle systématique du comportement de recherche des chômeurs de longue durée par l'ONEM.

Le **résultat** de cette approche suscite des questions en termes de **lutte contre la pauvreté** et de **participation durable au marché de l'emploi**. Ce sont en premier lieu les plus vulnérables qui voient leurs allocations de chômage suspendues. Ceci ne signifie pas que leur refus de travailler soit plus important, mais bien que les procédures de contrôle ne tiennent guère compte de l'impact néfaste de la pauvreté sur la possibilité de chercher un emploi, de sorte que le comportement de personnes plus vulnérables est interprété comme un refus volontaire de travailler. Il ressort de l'étude<sup>1</sup> réalisée à ce sujet **qu'une grande partie** – en chiffres absolus – **des personnes sanctionnées s'adresse ensuite au CPAS**. Parmi celles-ci, pratiquement une sur cinq disparaît du marché de l'emploi, ce qui est bien entendu problématique pour une politique qui souhaite promouvoir l'emploi. Une autre partie se retrouve dans des emplois précaires et de faible qualité.

La politique actuelle de contrôle des chômeurs semble **contribuer à l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres**. « Il est donc essentiel d'entamer un vaste débat social, afin de parvenir à une politique d'activation plus équilibrée », conclut Henk Termote.

### **Plus d'informations :**

- Recommandations du Service en matière d'emploi de qualité :

[http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport5/rap5\\_Emploi\\_FR.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport5/rap5_Emploi_FR.pdf)

- Faits et chiffres: <http://www.luttepauvrete.be/chiffres.htm> : L'emploi offre-t-il une protection suffisante contre la pauvreté?

### **Contact NL**

Henk TERMOTE

Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Tel: 02-212.31.70

Mail: [henk.termote@cntr.be](mailto:henk.termote@cntr.be)

Website: [www.armoedebestrijding.be](http://www.armoedebestrijding.be)

---

<sup>1</sup> V. Heylen, J. Bollens, P. Ceniccola & A. Vanheerswynghels 2009. *Potentiële stromen van gesanctioneerden naar de OCMW's, Het plan tot activering van het zoekgedrag, Onderzoek in opdracht van POD Maatschappelijke Integratie.* (s.l.)

**Contact FR**

Sophie GALAND

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

Tél: 02-212.31.68

Mail: [sophie.galand@cntr.be](mailto:sophie.galand@cntr.be)

Site web: [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)